

# DEJEPS Perfectionnement sportif

## Mention Triathlon

Description de l'emploi.....	2
Compétences, prérogatives, débouchés : .....	2
Les conditions d'accès au DEJEPS Perfectionnement Sportif Triathlon .....	2
Les Vérifications aux exigences préalables à l'entrée en formation .....	3
Les équivalences / allègements de formation possibles .....	3
Les modalités de certification du DEJEPS Triathlon.....	3
Bloc UC 1-2 : « conception d'un projet d'action et Coordination de sa mise en œuvre » .....	4
Bloc UC 3-4 : « démarche d'enseignement et de Perfectionnement sportif avec un encadrement des Disciplines enchainées en sécurité » .....	4
Les chiffres du DEJEPS Triathlon au CREPS de Vichy .....	5

## Description de l'emploi

La possession du **DEJEPS** confère à son titulaire, dans le **domaine du triathlon** (triathlon, duathlon, qu'Aquathlon et bike-and-run) les compétences attestées dans le référentiel de certification relatives à :

- La conduite et la coordination de programmes de perfectionnement sportif;
- La conduite de démarche de perfectionnement en triathlon;
- La conduite d'actions de formation.

L'éducateur exerce ces fonctions au sein:

- **D'établissements d'activités physiques et sportives divers** intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque,
- D'une façon générale, **dans toute structure promouvant les activités physiques ou sportives** (Clubs, Comité Départemental, Ligue Régionale),
- Il peut intervenir dans le **secteur scolaire ou périscolaire** pour assister l'équipe pédagogique.

## Compétences, prérogatives, débouchés :

La formation au diplôme d'état (DEJEPS) confèrera à son titulaire, dans le domaine du Triathlon les compétences de :

- conception et de coordination de programmes de perfectionnement sportif et d'un projet
- Pédagogique,
- entretien des capacités physiques générales dans un objectif de santé,
- soutenir le travail d'équipe et d'organiser le travail partenarial,
- accompagner l'implication des bénévoles,
- organiser la mobilisation des moyens,
- conduire des interventions de formation au sein de son équipe et à l'extérieur.

L'éducateur exerce ces fonctions au sein :

- d'établissements d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques et sportives comme activité de prévention pour la santé et les conduites à risque,
- d'une façon générale, au sein de toute structure promouvant les activités physiques et sportives (clubs, Comité Départemental, Ligue Régionale ou comme indépendant),
- il peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe

## Les conditions d'accès au DEJEPS Perfectionnement Sportif Triathlon

- Être âgé de **18 ans minimum**
- Satisfaire aux **vérifications des exigences préalables** à l'entrée en formation relatives à la formation DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Triathlon
- Satisfaire aux **tests de sélection**

## Les Vérifications aux exigences préalables à l'entrée en formation

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues à l'article 10 du décret du 20 novembre 2006 susvisé, sont les suivantes :

- être titulaire de l'attestation de formation complémentaire aux premiers secours avec matériel (AFCPSAM) ou son équivalent ;
- être titulaire de l'épreuve théorique générale de conduite sur route (code) ;
- être capable d'assurer une surveillance constante des publics en milieu aquatique ;
- être capable de secourir, en cas d'incident ou d'accident, un pratiquant en milieu aquatique ;
- être capable de mobiliser les procédures d'alerte et de secours ;
- être capable de justifier d'une participation à cinq triathlons de courte ou longue distance et trois duathlons, distance au choix, dans une période de trois années précédant l'entrée en formation.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

- d'un test de mise en situation de sauvetage aquatique ;
- de la production d'attestations de participation à des compétitions de triathlon et de duathlon, datées et signées par l'organisateur.

## Les équivalences / allègements de formation possibles

Les candidats titulaires du **diplôme d'entraîneur Fédéral (BF4)**, délivré par la Fédération Française de Triathlon et discipline enchaînées, sont dispensés du test d'exigences préalables à l'entrée en formation.

Les titulaires du **Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)** ou son équivalent, délivré par la Fédération Française de Sauvetage et de Sécurité, sont dispensés du test de sauvetage aquatique prévu aux exigences préalables à l'entrée en formation.

Sont dispensés de la vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique, les candidats titulaires de l'un des diplômes ou de brevet fédéral suivants:

- BPJEPS (AAN- AC- APT) + UCC triathlon,
- Brevet Fédéral d'Entraîneur triathlon (BF4)

Les candidats titulaires du diplôme d'entraîneur fédéral (BF4), délivré par la Fédération Française de Triathlon et Disciplines Enchaînées, obtiennent de droit la validation de l'unité capitalisable 4 "être capable d'encadrer le triathlon en sécurité".

## Les modalités de certification du DEJEPS Triathlon

3 blocs d'UC constitués de 4 épreuves de certification

La DRJSCS de Lyon a publié un guide du DEJEPS triathlon, pour cadrer les épreuves de certification. Il sera remis aux candidats admis à l'issue des épreuves de sélection

## **Bloc UC 1-2 : « conception d'un projet d'action et Coordination de sa mise en œuvre »**

Modalités réglementaires de l'épreuve :

*Le(a) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par le DRDJSCS, un document écrit personnel de 20 pages retraçant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes d'apprentissages du triathlon et de perfectionnement sportif en triathlon assortie de son évaluation.*

*Ce document fait l'objet d'une soutenance orale par le candidat pendant une durée de 20 minutes maximum suivie d'un entretien d'une durée de 40 minutes maximum.*

*Cette situation d'évaluation certification permet l'évaluation distincte des unités capitalisables UC1 et UC2.*

L'entretien est de 40 minutes maximum.

## **Bloc UC 3-4 : « démarche d'enseignement et de Perfectionnement sportif avec un encadrement des Disciplines enchainées en sécurité »**

Modalités réglementaires de l'épreuve :

*La situation d'évaluation certificative des UC3 et 4 comporte une ou deux épreuves dont l'une au moins consiste en une mise en situation professionnelle d'encadrement qui permet l'évaluation des UC3et4*

### **Conduite d'une séance d'entraînement : UC3 a + UC4**

*Le(a) candidat(e) conduit une séance d'entraînement d'une durée de 45 minutes.*

*Suite à la séance, l'entretien dure 60 minutes au maximum dont les 15 premières minutes (maximum) seront laissées au candidat afin de présenter son bilan de séance.*

Trois semaines avant l'épreuve, le(a) candidat(e) tire au sort un sujet portant sur un thème technique, physiologique et un mode de locomotion.

Une semaine avant l'épreuve, le(a) candidat(e) dépose au CREPS, un dossier de 20 à 30 pages qui fait apparaître dans une 1<sup>ère</sup> partie, une présentation de la structure (lieu de son alternance), une synthèse du projet d'entraînement du club et son organisation. Enfin dans une 2<sup>nd</sup>e partie, il précise la progression pédagogique du groupe entraîné (au minimum un *groupe de compétiteur adultes ou un groupe jeunes dans une démarche de qualification ou qualifié au championnat de France*) en prenant en compte le cycle d'entraînement du groupe et notamment les caractéristiques du public, les objectifs, les moyens, la planification et la programmation.

Le jour de l'épreuve, 10 minutes maximum avant le début du créneau d'entraînement, les certificateurs choisissent une séquence de 45 minutes de la séance (durant 1h30) présentée par le candidat.

### **Conduite d'une séance de formation : UC3 b**

*Le(a) candidat(e) réalise une action de formation Triathlon, dans le cadre d'une formation de Ligue ou de comité. La séance pédagogique dure 1heure maximum et est suivi d'un entretien Avec les évaluateurs de 20 minutes maximum.*

Modalités et recommandations validées par le jury plénier

- le groupe doit être composé de 8 personnes au minimum.
- Le profil du groupe est celui de stagiaires en formation BF triathlon de la ligue ou du comité.

## Les chiffres du DEJEPS Triathlon au CREPS de Vichy

Promos	Nbre inscrits	Nbre Admis	Nbre région	BEESAN	BPJEPS AAN	BF4 triathlon	BNSSA	BF5	Nbre apprentis	Validation	Insertion emploi
2016/2018	6	5	5	2		2	4	0	2	4	4
2017/2019	20	16	8		5	4	16	1	8	14	14
2018/2020	12	10	6	0	10	2	10	1	6	8	8
2019/2021	14	10	6	0	2	1	10	0	3	8	8
2020/2022	22	15	7	0	9	4	3	0	11	13	13
2021/2023	20	17	6		4	6	17	2	12		